

MISE EN LOCATION



Ville de Durbuy

Vu la délibération du Collège n°70 du 18 mai 2026, la Ville de Durbuy met en location une partie de la parcelle de terrain cadastrée 7^{ème} division Heyd section A 522 A d'une superficie approximative de 8.000 m² (voir plan ci-après la partie bleutée).

Les conditions de mise en location sont les suivantes :

1. la partie de parcelle se situant dans une zone d'aménagement communal concerté à caractère économique (CODT les articles D.II.29, 30 et 31) ;
 - seulement une location de court terme est possible ;
 - l'activité réalisée ne doit pas être contraire au plan de secteur ;
2. la végétation présente sur le terrain sera absolument conservée (aucune autorisation d'abattage ne sera délivrée) ;
3. l'extrait BDES est en zone pêche (pollution possible) ;
4. le terrain devra être clôturé adéquatement à l'activité réalisée, aux frais du locataire et avec accord préalable du bailleur sur le type de clôture et la hauteur de celle-ci ;
5. le loyer : faire offre à partir de 150,00 € par an ;
6. le candidat devra remettre un dossier complet (plan éventuel, explication concrète sur l'activité, ...) reprenant l'activité qu'il souhaite réaliser ;

Les publicités de mise en location sont du 1^{er} juin 2026 au 30 juin 2026.


Les candidatures (dossiers complets) doivent parvenir pour le mardi 30 juin 2026 à 11h00 au plus tard à la ville de Durbuy rue Basse Cour, 13 à 6940 Barvaux-sur-Ourthe ou par mail à angelique.vandebosch@durbuy.be pour tous renseignements complémentaires vous pouvez prendre contact par téléphone au 086 21 98 23.

Les candidatures seront sélectionnées en fonction du projet et du prix de location annuel proposé.

La Directrice générale Adjointe


Julie PONSARD




Le Bourgmestre
Philippe Bontemps

